

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 janvier 2008

RÉFORME DU SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI - (n° 578)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 266

présenté par
M. Tian-----
ARTICLE 7

Dans la première phrase de l'alinéa 2 de cet article, substituer aux mots :

« l'institution gestionnaire du régime d'assurance chômage prévue »,

les mots :

« l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage prévu ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.